



**SOCIETE JAPONAISE
DE
LA CROIX-ROUGE.**

**Rapport général sur les travaux de la Société
de Janvier 1926 à Décembre 1927.**

**Présenté à la XIII^e Conférence internationale de
la Croix-Rouge, tenue à la Haye en 1928.**

1928

Document No 5.

Le rapport général sur les travaux de la Société, de Janvier 1926 à Décembre 1927,

peut se résumer ainsi qu'il suit :

I. — Fête du cinquantième anniversaire de la fondation de la Société.

Il y a cinquante ans que la Société japonaise de la Croix-Rouge fut fondée, en 1877, sous le nom de " Haku-Aïsha " ou " Société de Charité. " Dans le cours de ce demi siècle elle est devenue prospère et sa base, de plus en plus solide, au point qu'elle compte aujourd'hui 2,500,000 membres. Aussi, le 3 Novembre 1926, la Société a-t-elle célébré la fête du cinquantième anniversaire de sa fondation au parc d'Uéno, à Tokio, en même temps que sa 34^e assemblée générale annuelle, réunions que Sa Majesté l'Impératrice a daigné honorer de sa présence.

II. — 2^e Conférence internationale des Croix-Rouges en Extrême-Orient.

Cette Conférence a eu lieu à Tokio du 15 au 23 Novembre 1926. Ont pris part de droit à cette Conférence les représentants de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge ainsi que des Croix-Rouges du Japon, des Etats-Unis (Comité des Philippines), d'Australie, de Chine, des Indes, de l'Indo-Chine française, des Indes néerlandaises et du Siam (la Nouvelle-Zélande s'est abstenue). En outre, sur l'invitation de la Ligue et de la Société japonaise de la Croix-Rouge se sont fait représenter le Comité international de la Croix-Rouge, 14 Sociétés de la Croix-Rouge, à savoir : des Etats-Unis, de Grande-Bretagne, de Belgique, du Costa-Rica, de France, d'Allemagne, des Pays-Bas, d'Italie, du Luxembourg, de la Norvège, du Paraguay, de Pologne, de Suède et d'Espagne, ainsi que 26 Organisations relatives au service Social.

III.—Travaux de secours à l'occasion des calamités naturelles.

1. Installations temporaires de secours. — Depuis l'inauguration de ces travaux qui eut lieu en 1888, ils ont pris une plus grande extension d'année en année. Aujourd'hui, en envisageant qu'il y a des victimes à secourir non-seulement en cas de calamités naturelles ou d'accidents de chemins de fer ou de bateaux, mais encore dans les

agglomérations de foules à l'occasion des fêtes ou des réunions nombreuses, on y envoie du personnel de secours pour assister ces victimes.

Les principaux secours effectués pendant la période de Janvier 1926 à Décembre 1927 sont ainsi qu'il suit :

a) Secours aux victimes du tremblement de terre de la région septentrionale de la province de Tango.

Le 7 Mars 1927, un grand tremblement de terre se fit sentir dans la région septentrionale de la province de Tango, du département de Kyoto. Un grand nombre de maisons furent renversées. Plusieurs villages furent entièrement rasés en un désert par suite d'un violent incendie qui succéda à ces écroulements, si bien que les dégâts furent considérables. A la nouvelle du grand nombre de victimes, les détachements de secours du Comité départemental de Kyoto et de dix-huit autres comités se hâtèrent d'offrir leurs services. Pendant la période du 8 Mars au 15 Juin fonctionnèrent quatre hôpitaux temporaires et seize postes de secours, où furent soignés les sinistrés blessés et malades. Le nombre des détachements sanitaires est de 53, celui du personnel de secours de 376 ; celui des blessés et malades traités de 23,721, donnant lieu à 104,524 interventions.

b) Secours apportés aux victimes de l'inondation du département de Kumamoto.

Le 13 Septembre 1927, un typhon s'abattit sur le département de Kumamoto. Les digues tant du littoral que des rivières le long de la baie Ari-aké, furent rompues. Beaucoup de champs cultivés furent submergés ; un grand nombre de maisons croulèrent. Les ravages de ce genre s'étendirent sur plus de 8 kilomètres le long de la mer. Il y eut 400 morts, 2,300 blessés, tandis que le nombre des maisons renversées ou submergées atteignit mille et quelques centaines. Le Comité départemental de Kumamoto envoya immédiatement cinq détachements de secours lesquels se mirent à l'œuvre. Le nombre de blessés et malades est de 1,640, donnant lieu à 4,180 interventions.

En dehors de ce qui précède les secours apportés en cas d'incendies se chiffrent par 17, d'ouragan et d'inondation par 6, de collision de tramways par 1, de déraillement de trains par 1, de renversement d'école par 1 et en autres cas divers, soit un total de 1,050 cas. Le nombre des journées de secours a été de 3,700, celui des cas de blessures et de maladies de 48,132, donnant lieu à 150,089 interventions. Enfin, le chiffre du personnel de secours était de 12,411 personnes.

IV.—Traitement médical.

Les travaux de cette catégorie sont pratiqués par l'hôpital central, les hôpitaux des comités départementaux, les détachements ambulants de consultation, les maisons de consultation, etc.

1) Hôpitaux de la Croix-Rouge japonaise. Le nombre des hôpitaux de la Croix-Rouge japonaise est de 23, dont un dépend du comité central et les 22 autres, des Comités départementaux. Le nombre des malades soignés dans ces établissements pendant la période de Janvier 1926 à Décembre 1927 est ainsi qu'il suit :

1° hospitalisation :	95,935 personnes
donnant lieu à	2,417,669 journées
2° consultations :	1,930,654 personnes
donnant lieu à	7,664,532 consultations

2) Maisons de consultation.

L'expérience acquise par le Comité départemental de Tokio qui en 1910 a créé des maisons de consultation étant favorable, on donna successivement de l'extension aux activités de ce genre.

Les autres comités départementaux ont créé, dans les villes importantes, des maisons de consultation pour donner assistance aux blessés et malades d'accidents et le traitement médical aux indigents. Les cas traités dans 37 maisons de consultation, créées par 15 Comités départementaux, de Janvier 1926 à Décembre 1927, sont de 187,621, donnant lieu à 1,692,574 consultations. Dans 19 autres comités départementaux on pratique le service ambulancier de consultation soit dans les régions écartées qui manquent de médecins, soit dans les localités où cela est reconnu nécessaire. Le nombre des cas traités pendant ladite période par ce service est de 133,517, donnant lieu à 755,379 consultations. Enfin, dans dix autres comités départementaux on a établi des " boîtes d'urgence " remplies de médicaments et de matériel de pansement pour pourvoir aux premiers secours, afin de les distribuer aux postes de police ainsi qu'aux autres endroits reconnus nécessaires et de parer ainsi aux besoins imprévus. Le nombre des personnes soignées grâce à ces boîtes pendant la dite période s'élève à 147,163.

V. — Travail de prévention et de lutte contre la tuberculose.

Conformément aux résolutions adoptées par la VIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, la Croix-Rouge japonaise inaugura cette activité dès l'année 1914. La Société s'efforce de vulgariser les

connaissances relatives à la prévention et à la lutte de la tuberculose au moyen d'expositions hygiéniques, de cinématographes, de conférences et de la distribution d'imprimés. Elle a créé également des maisons de consultation, soit pour découvrir les débuts de la maladie, soit pour envoyer les malades aux sanatoriums ou hôpitaux des comités départementaux. Dans les localités où ces sanatoriums ou hôpitaux n'existent pas, on confie l'hospitalisation et le traitement des malades aux hôpitaux privés.

Les cas traités pendant ladite période dans ces différents établissements se chiffrent ainsi qu'il suit :

- 1° hospitalisation — 12,100 personnes, donnant lieu à 212,827 journées ;
- 2° consultations — 16,588 cas, donnant lieu à 297,906 consultations.

VI.—Protection des femmes tant enceintes qu'en couches ainsi que des nourrissons et jeunes enfants.

1) Maternités.

Depuis qu'une maternité a été établie en 1922 par le Comité central, d'autres ont été successivement fondées par les Comités départementaux. Le nombre de ces maternités est, pour le moment, de 5. Le nombre des femmes enceintes qu'en couches, traitées dans ces établissements pendant la période de Janvier 1926 à Décembre 1927, est ainsi qu'il suit :

- 1° hospitalisation : 4,452 personnes, donnant lieu à 57,285 journées ;
- 2° consultations : 10,084 cas, donnant lieu à 47,566 consultations.

Le nombre des accouchements traités s'élève à 4,052.

D'autre part à la Maternité du Comité central, une salle des nourrissons a été ouverte dans le but de soigner les nourrissons. Dans les hôpitaux de cinq Comités départementaux, il existe un certain nombre de salles destinées à recevoir les femmes tant enceintes qu'en couches.

2) Garderies pour les femmes tant enceintes qu'en couches.

Dans six Comités départementaux dépourvus de maternités on a établi des garderies spéciales pour y recevoir aux frais de ces Comités les femmes tant enceintes qu'en couches, que leur indigence priverait autrement de tout secours. Les treize garderies de ce genre ont,

pendant la période de Janvier 1926 à Décembre 1927, hospitalisé 188 femmes tant enceintes qu'en couches, donnant lieu à 2,664 journées. En outre 712 cas du même genre ont donné lieu à 12,400 consultations. Le nombre des accouchements traités est de 216.

3) Sages-femmes visiteuses.

Trois Comités départementaux ont créé un service de sages-femmes visiteuses, en vue de venir en aide aux femmes tant enceintes qu'en couches dans les localités isolées où les sages-femmes font défaut, ou encore aux indigentes. Pendant la période de Janvier 1926 à Décembre 1927, les cas de femmes tant enceintes qu'en couches ainsi secourues se chiffrent par 2,087, donnant lieu à 6,252 interventions. Le nombre des accouchements a été de 330.

En dehors de ce qui précède, deux autres comités départementaux ont pris soin de charger deux sages-femmes du service en question.

4) Salles de consultation sur l'hygiène des enfants.

A la Maternité du Comité central et dans trois comités départementaux, on s'occupe de donner les avis demandés sur la manière d'élever les enfants et l'on pratique l'examen médical des tout jeunes enfants. Le nombre des cas ainsi traités a été de 6,138 pendant la période de Janvier 1926 à Décembre 1927.

VII.—Protection des enfants en âge scolaire.

1) Stations estivales d'enfants.

Le Comité central aussi bien que les Comités départementaux se préoccupent de l'amélioration de la santé des enfants en ouvrant pendant environ trois semaines des stations estivales au bord de la mer ou dans les bois, pour y recevoir des enfants débiles en profitant des vacances d'été. Cette idée dont la première réalisation remonte à 1914, ayant donné d'heureux résultats, on s'occupe avec ardeur de multiplier ces colonies de vacances. Actuellement, 27 Comités départementaux entretiennent 34 stations estivales de ce genre où l'on a soigné pendant les exercices 1925-1927 5,883 garçons et 3,870 filles, soit au total 9,953 enfants.

2) Ecoles au bord de la mer.

En même temps qu'on prenait soin d'améliorer la santé des enfants débiles pendant la période de l'enseignement obligatoire, une école fut créée au bord de la mer pour la première fois en 1914 par un des Comités départementaux, dans le but de donner les cours réguliers de l'enseignement primaire ordinaire. Le nombre des élèves

est fixé à 60. A cet effet on divise l'année scolaire en quatre périodes et l'on reçoit dans cette école des élèves pour trois mois à tour de rôle. Cette école, dont la fondation est récente, réalise de plus en plus d'heureux résultats.

3) Infirmières scolaires.

La Société se propose d'envoyer dans les écoles maternelles et primaires des infirmières qui devront seconder les médecins scolaires et s'occuper du développement de l'hygiène scolaire et de l'amélioration de la santé des enfants. Dans ce but elle donne aux infirmières scolaires l'enseignement spécial nécessaire, d'accord avec le ministère de l'instruction publique. D'un autre côté elle encourage ses Comités départementaux à former des infirmières scolaires. Le nombre de Comités départementaux qui met en pratique ce système, est de 17, ayant en tout 73 infirmières scolaires.

VIII.—Formation des infirmières et des sages-femmes.

1) Formation des infirmières.

C'est dans les hôpitaux de la Société qu'on donne l'enseignement nécessaire aux élèves infirmières pendant trois ans, et cela aux frais de la Société. Après avoir achevé leurs études, les infirmières sont libres de servir dans les établissements de la Société ou ailleurs. Mais en ce dernier cas elles ont l'obligation de répondre à tout appel de la Société pendant douze ans. Les infirmières ainsi formées depuis 1890, date de l'inauguration de ce système jusqu'à 1927, atteignent le nombre de 9,050. En faisant le décompte de celles qui sont mortes ou qui ont atteint le terme de l'obligation ci-dessus indiquée, on trouve actuellement 4,859 infirmières enregistrées. Les élèves en cours de formation sont 1,484. A partir de la présente année on se propose d'entreprendre la formation d'infirmières sociales.

2) Formation des sages-femmes.

Cette branche d'activité de la Société a pris naissance en 1921. On veut par là fournir à la population des sages-femmes expertes, afin de compléter et de mener à bien l'oeuvre de la protection des femmes tant enceintes qu'en couches. Actuellement le service de la formation des sages-femmes fonctionne à la Maternité du Comité central et dans les hôpitaux de sept Comités départementaux. Les élèves, pour être admises, doivent être âgées au moins de 18 ans et au plus de 30 ans. On leur donne l'enseignement pendant deux ans, aux frais de la Société. Après avoir fini leurs études, les sages-

femmes ont l'obligation pendant deux ans de servir dans l'établissement que la Société leur aura désigné. Après ce stage, elles deviennent libres, si ce n'est qu'elles sont liées par l'obligation de répondre à l'appel de la Société pendant six ans. Les sages-femmes qui ont ainsi achevé leurs études sont 412, depuis l'inauguration de ce service jusqu'à la fin de 1927. Actuellement 324 élèves sont en cours d'études.

IX.—Enseignement de l'hygiène.

Dans le but de développer et de vulgariser les connaissances pratiques sur l'hygiène on publie des brochures relatives à l'hygiène populaire, qu'on distribue au public. En dehors de ces publications, on organise aussi des conférences et des cinématographes relatifs à l'hygiène populaire.

1) Conférences sur l'hygiène populaire.

Depuis 1922 sont organisées de temps en temps par les Comités départementaux des conférences sur l'hygiène notamment sur la puériculture, sur les soins à donner dans la famille aux malades et sur les premiers secours. Ces conférences sont publiques, mais destinées surtout au personnel des écoles primaires.

2) Musée.— Le Musée de la Société, dont l'inauguration remonte au 4 Décembre 1926 conserve les objets montrant les diverses activités déployées par la Société et fait la collection du matériel de tous genres pouvant servir d'information pour l'accomplissement de ses travaux, notamment celui de l'enseignement hygiénique. Le musée est ouvert au public. Une salle de conférences jointe au musée est affectée aux conférences, aux réunions relatives aux travaux de la Croix-Rouge, aux autres travaux qui y ont rapport et plus spécialement aux conférences de l'enseignement hygiénique.

X.—Croix-Rouge de la Jeunesse.

Depuis Mai 1922, la Société s'occupe de la formation des groupes de la Croix-Rouge de la Jeunesse, ayant surtout en vue les enfants de l'enseignement primaire, dans le but de conserver et d'améliorer leur santé, de leur faire comprendre ce qu'est un bon citoyen et de les initier aux principes de la Croix-Rouge et de la bienfaisance. Chaque école forme un groupe, lequel est composé, dans la plupart des cas, de filles et de garçons âgés d'au moins 10 ans. Le nombre des groupes de ce genre se chiffre par 4,946, qui comptent 1,125,800

membres. Ces groupes ont tendance à se multiplier de plus en plus. Une revue en japonais, " la Croix-Rouge de la Jeunesse," organe de cette institution et dont la première livraison remonte à Janvier 1926, paraît quatre fois par an.

XI.—Secours internationaux.

A l'occasion des troubles qui ont eu lieu en Chine en Décembre 1925, la Société a offert des subsides à l'association dite " Dôjinkai " (Association de médecins, formée en vue de secourir les Chinois) pour organiser à Tsinan un poste de consultation de la Croix-Rouge japonaise afin de donner assistance aux blessés et malades de la province de Shantung. Depuis l'ouverture de ce poste jusqu'à sa fermeture qui eut lieu le 5 Juin 1926, le nombre des malades et blessés y traités ont été ainsi qu'il suit :

- 1° hospitalisation — 3607 personnes
- 2° consultations — 2348 personnes

En dehors de cette intervention, la Société participa de Janvier 1926 à Décembre 1927, aux secours des sinistrés de diverses calamités à l'étranger de la manière suivante :

1° Pour secours aux victimes d'une inondation elle fit à la Croix-Rouge belge un don de 10,000 francs ;

2° Une calamité du même genre amena la Société à faire à la Croix-Rouge néerlandaise un don de 10,000 francs ;

3° Toujours pour cause d'inondation, elle offrit 1,000 yen à la Croix-Rouge mexicaine ;

4° Pour secours aux victimes d'un incendie, la Société envoya 1,000 yen à la Croix-Rouge australienne ;

5° En faveur des victimes d'une tempête, elle fit à la Croix-Rouge américaine un don de 10,000 yen ;

6° Au même titre que ci-dessus, elle envoya à la Croix-Rouge cubaine 1,000 yen ;

7° Elle mit à la disposition de l'administration civile des Détroits de Malacca la somme de 1,000 yen pour secours aux victimes d'une inondation ;

8° Pour secours aux victimes d'un tremblement de terre, elle fit un don de 500 yen à la Croix-Rouge portugaise ;

et 9° à la Croix-Rouge arménienne un don de 500 yen, au même titre que ci-dessus.